

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Réunion du 30 JANVIER 2015 à 19h30 en mairie**

Convocation en date du 23 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le trente janvier, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry PENTHIER, Maire de Lignerolles.

**Présents :** MICHEL Josiane, VAUZELLE Martine, COLAZZO Ginette, JOUANDANE Juliette, MARAIS Michelle, REGERAT Sophie  
Ms HORMIERE Pierre, VIALTAIX François, LESICKI André, MARAIS Eric, PENTHIER Thierry, AUTIN Francis, SIMONNET Jacques

**Pouvoirs :** Mmes COSTA Chantale pour M. PENTHIER Thierry  
TINDILLERE Alain pour M. LESICKI André

**Secrétaire de séance :** MARAIS Michelle

**Assistait :** MAILLARY Marie, Secrétaire de Mairie

**Modification du denier conseil municipal en date du 28 novembre 2014 :**

Eric MARAIS précise que le transport à la demande du réseau Kéolis n'est pas supprimé. Il sera allégé. Actuellement en place avec 4 chauffeurs, 2 seront affectés à ce service, les 2 autres seront ventilés sur les autres réseaux.

Jacques SIMONNET précise qu'il est favorable aux énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles et nucléaires.

**2015-01-01 Contrat de maintenance**

Rapporteur : HORMIERE pierre

La commune a actuellement un contrat annuel de maintenance pour les systèmes de chauffage des bâtiments communaux avec la Sté COFELY pour 2 816.27 € TTC par an. Suite à des problèmes récurrents sur la chaudière de la mairie, la Sté Cofély a fait une proposition de prestation de plus de 4 000 € puis après négociation de 3 400 € HT. La commune a donc mis fin au contrat et procédé à une nouvelle consultation.

3 sociétés ont postulé :

Dumas Giry SA : 3 240.00 €TT/an

DM2C : 1 362 € TTC/an

CHAM : 1 387.86 € TTC/an

Le critère financier n'étant pas le critère prioritaire, il est convenu d'étudier les offres sur un critère technique dans un premier temps et financier dans un second temps.

La Sté DM2C a une grande expérience sur le fonctionnement des CTA (système de chauffage du CACS) et propose un seul interlocuteur. Les délais d'intervention sont identiques à ceux d'aujourd'hui (intervention sous 24h, WE et jours fériés)

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

*- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la Sté DM2C pour un montant de 1 362 € TTC pour la première année (augmentation du tarif suivant index en vigueur).*

**2015-01-02 Modification des horaires de l'agent d'accueil**

Rapporteur : M. PENTHIER

Monsieur le Maire explique que le poste d'agent d'accueil de la mairie était de 25h par semaine et était proposé en contrat aidé jusqu'en octobre 2013. La titularisation de la dernière personne par l'ancienne équipe municipale a réduit son temps de travail à 19h hebdomadaires sans décharge de travail.

Afin que toutes les missions dévolues à ce poste puissent se poursuivre dans de bonnes conditions, et en accord avec l'agent en charge de l'accueil, il est proposé de passer son poste à 24h par semaine.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention

0

- autorise M. le Maire à augmenter le temps du poste d'agent d'accueil (adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe) de 19h à 24h par semaine à partir du 1<sup>er</sup> février 2015.

### **2015-01-03 Nouvelle compétence de l'ATDA**

Rapporteur Monsieur PENTHIER Thierry

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

- Au titre des missions de base :
  - Une assistance informatique,
  - Une assistance en matière de développement local,
  - Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
  - Une assistance financière.
- Au titre du service optionnel :
  - Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments) ;
  - Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
  - Une assistance à la gestion de la voirie,
  - Un appui à la rédaction des actes du domaine public.

Lors de sa réunion du 8 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service urbanisme.

Ce service optionnel comprend :

- Une animation du réseau des services instructeurs : formation, réunion d'information, veille juridique et jurisprudentielle, assistance juridique, assistance pour l'instruction de dossiers complexes.
- Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents. Les collectivités bénéficient dans le cadre de ce service, des prestations énoncées ci-après :
  - Formations et journées d'actualité,
  - Veille juridique et jurisprudentielle,
  - Instruction des autorisations d'urbanisme,
  - Contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux,
  - Constatation des infractions pénales et police de l'urbanisme : préparation des projets d'arrêté interruptif de travaux,
  - Assistance en matière de recours gracieux,
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.
- Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
  - Conduite d'étude pour l'élaboration, la modification et la révision d'un document d'urbanisme,
  - Préparation des dossiers de modifications simplifiées et de révisions simplifiées des documents d'urbanisme,
  - Assistance en matière de recours gracieux,
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux,
    - Assistance pour les questions connexes au document d'urbanisme.
- Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.
- Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.

le Conseil Municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

*abstention : 0*

- *Approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2014.*

Monsieur le Maire rappelle que le pôle actuel d'instruction de l'Urbanisme en direction des petites communes (DDT) cessera son activité auprès des collectivités titulaires d'un PLU à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il souligne que le SI Vallée de Montluçon et du Cher s'est positionné auprès des communes afin de proposer ce service mais finalement s'est rétracté compte tenu de la volonté d'un très grand nombre de collectivités de confier cette mission à l'ATDA. D'autre part, et d'un commun accord, la CAM n'a pas souhaité proposer cette prestation à ses communes membres.

#### **2015-01-04 Aménagement de l'espace Louis Tripier : terrain multisports**

Rapporteur : M. PENTHIER Thierry

M. le Maire rappelle que l'espace Louis Tripier dans le cœur du Bourg de la commune accueillait autrefois une salle associative, une piste de saut, un portique à cordes, des WC, des jeux pour enfants et un terrain de tennis ; puis un panneau de basket-ball et un filet de volley-ball.

L'ensemble a quelque peu été dégradé avec le temps. La salle a été déconstruite, les autres installations sont restées en l'état. L'ancienne équipe municipale avait monté un projet pour l'implantation de pavillons HLM, projet qui n'a pu voir le jour, compte tenu du contexte économique difficile pour les bailleurs sociaux.

M. le Maire pense qu'il faut garder au cœur du bourg un espace d'échanges et de convivialité pour les jeunes et moins jeunes ; de proposer aux enfants de l'école un espace de jeux et d'apprentissage et aux associations, un lieu de rencontre ludique. C'est pourquoi il est proposé l'installation d'un terrain multisports :

Terrain multi- sport type polysport métal/plastique Gamme premier de la société TRANSALP

Dimensions : 24X12

Cet équipement permet la pratique du football, du handball, du volley et du basket.

Le revêtement est composé de gazon synthétique lesté de sable.

L'ensemble reposera sur une plate-forme bitumée profilée sur l'emplacement actuel du terrain de tennis.

Une piste en tuff bordurée sera réalisée autour du stade afin de permettre la pratique de la course et du VTT.

Les jeux existant seront réhabilités par l'équipe municipale.

L'espace « Louis TRIPIER » sera sécurisé par une clôture rigide et l'accès limité par un système de chicane.

Des devis ont été reçus en mairie. La Sté Tansalp s'est positionnée avec une proposition pour un complexe de 29 019.50 €HT (proposition faite conjointement avec les communes de Prémilhat et Quinssaines qui vont également s'équiper d'une structure identique). La Sté Agorespace a fait une proposition de 36 530 € HT.

Pour les extérieurs, la Sté SMC a fait une proposition de 16 296.80 € HT. Le montant total de l'aménagement d'un terrain multisport s'élève à 45 316.30 €HT et peut être subventionné par la DETR (17.10%), le Conseil Général (30%), la réserve parlementaire (11.03%), le fonds FEDER – projet LEADER (20%).

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Autorise M. le Maire à solliciter les subventions DETR, Conseil Général, réserve parlementaire du député et fonds FEDER pour un projet de terrain multiports de 45 316.30 € HT*
- *Dit que le projet sera abandonné si les aides publiques ne sont pas accordées.*

#### **2015-01 – Modification des horaires du Centre d'accueil : retirée de l'ordre du jour**

### **2015-01-05 Compétence communautaire facultative « infrastructure de Recharge des véhicules Electriques » IRVE dans le cadre du PCET**

Rapporteur : PENTHIER Thierry

Dans le cadre du Plan Climat Energie territorial mené avec les deux autres agglomérations et le conseil général de l'Allier, une étude a été réalisée pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques. Celle-ci préconise un réseau de 70 bornes réparties sur le territoire départemental avec 2 objectifs, l'un étant de donner l'impulsion pour encourager le développement du véhicule électrique et l'autre est de mettre en place un réseau de réassurance (recharge partielle) avec un maillage adéquat.

Pour ce faire, la CAM, en date du 5 novembre 2014 a sollicité ses communes membres afin de prendre la compétence facultative IRVE et modifié ses statuts.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Autorise la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise à prendre la compétence facultatives IRVE*
- *Accepte les modifications de ses statuts.*

### **2015-01-06 Projet d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) sur la commune de Prémilhat**

Rapporteur : PENTHIER Thierry

Monsieur le Maire indique que la commune de Prémilhat élabore un projet de RAM multicommunal dont le siège sera basé à Prémilhat dans l'ancien presbytère actuellement en travaux. Les Communes de Quinssaines, Teillet-Argenty, Lavault-ste-Anne et Lignerolles ont été sollicitées par M. Pozzoli, Maire de Prémilhat afin de s'associer au projet. Une étude financière est en cours avec le concours de la CAF et du Centre Social de st Martinien. Le RAM bénéficierait d'aides importantes du Conseil Général et de la CAF, une participation par commune serait sollicitée afin d'assurer le fonctionnement.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal par :*

*voix pour : 15*

*voix contre : 0*

*abstention : 0*

- *Est favorable à un RAM multicommunal*
- *Dit que la participation de la commune ne pourrait excéder le 1€/habitant par an.*

### **Informations**

- Un été dans mon village : M. le Maire indique avoir signé le dossier de demande d'aides financières pour l'organisation du spectacle « Un été dans mon village » qui aura lieu du 27 au 30 août 2015 sur les communes de Teillet-Argenty et Lignerolles.
- L'artiste Juliette Ray et son Trio proposent un spectacle intéressant de chansons françaises. M. le Maire souhaiterait que les associations se mettent en relation avec le tourneur et envisagent sa venue à Lignerolles dans la salle du CACS.
- Une exposition de sculptures et de peintures pourrait être très prochainement proposée au CACS. François Vialtaix est chargé de prendre contact avec les artistes et de fixer une date.
- TAP : le composteur sera installé le 12 mars près de la cantine. 2 intervenants du SICTOM viendront sur la commune expliquer aux enfants de l'école à l'occasion des TAP et à Mme Jacquinet, cantinière, l'utilisation du composteur et les bonnes pratiques contre le gaspillage alimentaire.
- Choix du carrelage au CACS : le choix du carrelage (en remplacement du parquet) a été arrêté par la commission « Bâtiment ». Les travaux auront lieu du 20 au 25 avril 2015.
- Choral de Quinssaines : elle sera accueillie à l'église de la Commune le 17 ou le 24 avril après avis du père Guillaumin.

- Bulletin Municipal : une réunion de bureau est programmée le 2 février à 16h pour la relecture finale du BM.

Séance levée à 21h30